

CONDITIONS DE VENTE

ARTICLE 1 - ADHESION :

Les formations sont réservées aux adhérents de l'association « LA PIERRE ET LE SABLE ». L'adhésion est valable pour l'année en cours à dater de la réception d'un premier acompte. Elle est incluse dans le prix de vente des séjours.

Montant de l'adhésion :

Individuels : 8€ - Groupes : 20€ au nom du service émetteur.

ARTICLE 2 – INSCRIPTIONS :

Une inscription n'est prise en compte qu'à réception de l'acompte de 30% du prix de la formation. Les informations complémentaires (horaires et rendez-vous, liste de matériel, tel. des hébergements...) seront envoyées au moins un mois avant le départ à réception du solde.

ARTICLE 3 – ANNULATION :

Du fait de l'adhérent :

- + de 45 jours avant le départ : L'intégralité des sommes versées sera remboursée sauf retenue de la cotisation d'adhésion et des frais de dossier : 16€/personne.
- Entre 45 et 21 jours avant le départ : retenue de 25% du montant total de la formation.
- Entre 20 et 8 jours avant le départ : retenue de 50% du montant total de la formation.
- Entre 7 jours et 48h : retenue de 75% du montant total de la formation.

- moins de 48 heures avant le départ, non présentation ou renoncement : retenue de 90% du montant total de la formation.

Du fait de LA PIERRE ET LE SABLE :

Les formations sont garanties à partir de 4 participants. La taille maximale du groupe ne pourra excéder 15 personnes.

Si l'association se trouve dans l'obligation d'annuler une formation pour des raisons indépendantes de sa volonté, une formation équivalente pourra être proposée. Si cette solution ne satisfait pas l'adhérent, il sera procédé au remboursement intégral de toutes les sommes versées. Cette annulation ne pourra faire l'objet d'aucun versement d'indemnités par LA PIERRE ET LE SABLE.

Au cas où une formation devrait être annulée pour manque de participants, l'adhérent en serait informé au minimum 21 jours avant la date du départ. Il pourra être proposé une majoration du prix du séjour pour nombre insuffisant de participants. Si cette solution ne satisfait pas l'adhérent il sera procédé au remboursement intégral des sommes versées.

ARTICLE 5 – ASSURANCES :

L'association LA PIERRE ET LE SABLE est assurée en responsabilité civile professionnelle, conformément à la loi 92.645 du 13 juillet 92. Nous vous proposons une assurance annulation/perde de bagages pour 1.7% du prix de la formation.

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner à :

Association LA PIERRE ET LE SABLE
18 D, allée Cantamerlou
06500 CASTELLAR

Titre de la formation choisie :

Dates :

1 ^{er} PARTICIPANT	2 ^{ème} PARTICIPANT
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :
ville..... C.P :	ville..... C.P :
Tel. Dom : Travail :	Tel. Dom : Travail :
Port :	Port :
Fax : Mail :	Fax : Mail :

- Je souhaite recevoir une convention de formation (formation prise en charge)
 Je souhaite simplement recevoir un contrat de formation (formation non prise en charge)

	Prix unitaire	Nombre	TOTAL
Frais pédagogiques			
Frais d'hébergement			
Total			
Assurance annulation, perte de bagages 1.7%			
TOTAL DU			
TOTAL versé à l'inscription (acompte 30%+assurance)			
SOLDE à régler au moins 30 jours avant le départ			

Je déclare avoir pris connaissance des conditions de vente de LA PIERRE ET LE SABLE, du descriptif de la formation choisie et du programme et les accepte.

Date :

Signature

Association La Pierre et le Sable – 18D allée Cantamerlou – 06500 CASTELLAR - SIRET : 438 359 077 00015
 Tél : 04 93 35 39 34 - Fax : 09 70 62 98 59 - Mail : pierre.sable@wanadoo.fr - Site : pierreetsable.com
Association bénéficiaire de l'agrément tourisme APRIAM AG 073.98.0001 – 210 rue Francois GUISE - 73000 Chambéry
RCS : mutuelles du Mans cabinet Jean Francois Bellet – 35 Bd Emile ZOLA – BP27 69600 OULLINS – contrat n°3 056 234
Garantie financière 79000€ : Banque LAYDERNIER – 11 avenue des ducs de savoie 73003 Chambéry
 Déclaration d'activité de prestataire de formation enregistrée sous le numéro 93 06 06538 06
 auprès du préfet de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur